

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°4**

### SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18H30 – A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE A HUIS-CLOS

L'an deux mille vingt le vendredi 10 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire et à huit-clos suite à la crise sanitaire et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans la salle du conseil municipal de la commune de CAMPAGNAN, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISURE

**Date de convocation**: 06/07/2020 **Nombre de conseillers présents**: 9 **Nombre de conseillers en exercice**: 15

**Présents :** M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Manuel YORIS, Mme Elisabeth DANTI, Mme Caroline LIGOT, M. Lucien GELLIDA, M. Bertrand RAMELOT, M. Cédric MEYNIER, Mme Christelle BAUER, M. Michel GLAVIER.

**ABSENTS EXCUSES:** M. Davy BURGHOFFER, Mme Carole HENKE, M. Michel GUERNIER, Mme Angélique GASC, M. Luc LOZANO

**ABSENT:** M. Julien BRINGUIER

Vote par procuration donnée : 5

Secrétaire de séance : Mme DANTI Elisabeth

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales
- Délibération n°2020-07-002-0017 portant sur l'attribution fonctionnelle à un élu : M. Jean-Marc ISURE

Monsieur Jean-Marc ISURE propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération n°2020-07-003-0018 portant sur une demande de subvention FAIC 2020 auprès du Département.

# 1. PROCES-VERBAL DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire a ouvert la séance. Mme DANTI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et à constaté que la condition du quorum posé à l'article 10 de la loi n0 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoirs MME Françoise LIGOT, M. Michel GLAVIER, Mme Christelle BAUER, M. Brice MEYNIER

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L.288 ET R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après avoir rappelé aux membres du conseil municipal toutes les conditions pour être élu, le scrutin a lieu avec toutes les conditions réunies.

CIVILITE (M. Mme)	NOM (Majuscule)	PRENOM (Minuscule)	Délégué titulaire OU Délégué suppléant	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
Mme	DANTI née CADIOU	Elisabeth	TITULAIRE	14	ELUE
M.	YORIS	Jean-Manuel	TITULAIRE	14	ELU
M.	ISURE	Jean-Marc	TITULAIRE	14	ELU
M.	GLAVIER	Michel	SUPPLEANT	14	ELU
Mme	LIGOT née MARTIN	Françoise	SUPPLEANT	14	ELUE
М.	BURGHOFFER	Davy	SUPPLEANT	14	ELU

## 2. DELIBERATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION FONCTIONNELLE AUX ELUS

**VU** les articles L.2121-29 et L.2123-34 du CGCT,

**VU** l'article L.2123-35 alinéa 2 du CGCT qui précise : « la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulté »,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire et le Conseil Municipal peuvent bénéficier de cette protection

En vertu de l'article L2121-29 du CGCT, il revient à l'organe délibérant de décider d'accorder la protection fonctionnelle et juridique de Monsieur le Maire, Jean-Marc ISURE et les quatre adjoints, M. Jean-Manuel YORIS, Mme Carole HENKE, Mme Elisabeth DANTI, Mme Françoise LIGO.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

• **DECIDE** A 14 voix d'accorder la protection fonctionnelle et juridique de Monsieur le Maire et les quatre adjoints.

### **3-COMMISSION DES TRAVAUX**

Monsieur Jean Manuel YORIS, pour la commission travaux, a soumis au conseil les travaux actuellement à l'ordre du jour, à savoir :

 Réfection de la cour de l'école et accès handicapés, le devis de l'entreprise Baldare retenu dans un premier temps, serait de 44 883.00 € HT.

Sur cette dépense, il est possible d'effectuer des demandes de subventions à hauteur de 19800€, ajoutées aux 6000€ obtenus, il y aurait donc un reste à charge pour la commune de 14200€.

Ainsi, il est nécessaire de rajouter la délibération ci-dessous :

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les travaux suivants :

 La Réfection de la cour des écoles pour un montant de 44 883,00 € HT qui serait susceptible d'être subventionnée par le Conseil Départemental au titre du programme FAIC 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Municipal accepte par 14 voix POUR (unanimité)

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du programme FAIC 2020 pour les travaux ci-dessus.

De plus, d'autres travaux doivent être réalisés :

- Busage et mise en sécurité de deux avaloirs d'eaux pluviales, avenue de Saint Pargoire et Chemin des Auberquets, pour un montant d'environ 10800€.
- Enfin, suite au passage de la commission de sécurité dans la salle polyvalente, un certain nombre d'améliorations doivent être effectuées pour répondre aux normes actuelles, à savoir :
- Installation d'un plafond anti-feu dans la salle de stockage
- Flash et sirène dans WC handicapés et détecteurs au plafond.

Un premier budget a été établi pour le plafond et l'électricité de la salle de stockage d'environ 5600€ HT. Le devis alarme est en attente.

Notre souhait est que ces travaux soient réalisés pendant l'été.

### 4-COMMISSION DES ECOLES

Madame Caroline LIGOT, pour la commission école, a également fait le point sur la situation du personnel communal attaché à celle-ci et évoqué des besoins, sans doute pour la prochaine rentrée, liés en partie au Covid19, situation sans cesse en évolution, et qui pour l'instant, ne nous permet pas de nous projeter.

### 5-COMMISSION PLU

Madame Lisa DANTI, pour la commission PLU, a fait le point sur les réunions de travail qui avaient eu lieu en interne, et, en externe avec d'une part, Madame Cécile PERONNET, responsable de l'urbanisme à la Communauté de communes, le 3 juin, et, d'autre part, Monsieur Cyril BONNET, missionné pour la mise en place du PLU, le 2 juillet.

Il a été évoqué le durcissement de la position de l'Etat en matière de consommation d'espace et également vis à vis du risque eaux pluviales, avec l'application stricte d'une zone inconstructible de 20m de part et d'autre de chaque fossé ou ruisseau cadastré. Concernant le stade, nous avons indiqué notre souhait d'y construire le futur groupe scolaire, sachant qu'il est impacté par la règle des 20 mètres.

Un rendez-vous a été pris avec le Cabinet BONNET, le 13 août, pour préparer le projet de PLU tenant compte de ces nouveaux éléments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 20H15.